

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibération :
N° 2011_7_3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Subvention opération de solidarité : action PAILLE

L'an deux mille onze, le mercredi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 14 Septembre 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre, Monsieur VIART Luc

Excusés : Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande au titre de l'Action Solidarité Paille pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour aider au transport de paille pour approvisionner les éleveurs de la Charente.

En effet, compte tenu de la sécheresse, les éleveurs charentais sont particulièrement touchés cette année.

Monsieur le Maire décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50,00 €uros, pour l'Action Solidarité Paille.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 50,00 €uros pour soutenir l'Action Solidarité Paille au bénéfice de Jurifor qui gère les dons et subventions à cette action.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT